



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 3 mars 2020, à 20 h, à la salle du Conseil sis au 49 rue Du Couvent, à Saint-Simon, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 6 264 850, 2<sup>e</sup> rang Ouest.

Cette demande vise à autoriser :

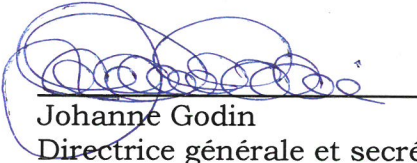
L'implantation d'une résidence unifamiliale isolée à 9 mètres de la ligne avant.

Le règlement de zonage # 544-19, stipule, à la grille d'usages et normes, Annexe B, que la marge de recul avant pour la zone A-309 est de 12 mètres.

La dérogation mineure est donc de 3 mètres par rapport à la norme prescrite.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 3 mars 2020.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 18 février 2020.

  
Johanne Godin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 18 février 2020.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18 février 2020.

  
Johanne Godin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière